



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2016

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Madame NICOLAOU Danièle – M PEDEZZANI Thierry
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : M Paul GRIFFE – M Jean-Pierre BOUISSET – M Sacha DJORDJEVIC – M Laurent RIVES – M Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Madame CROS GIRAL Janine
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE – Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M Gérard DESGRANGES – D'ABBUNDO Jacky
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : M Jean-Louis TESSIE - M Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES : M GUERIN Joel
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : M André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M Gilbert BATLLE – M Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M Joseph SKALA
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE :
- Commune de SAINT DENIS : M Gérard BONNAFOUX – M Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : - Mme Odile SEIGNE – M Eric BETEILLE – M David HERRERO – M Philippe HORTALA – M Jean DONS
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS - M Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : M Daniel GERI – M Luciano STELLA

Absents : M Régis HUC(Labastide Esparbaïrenque) – M Guy JALABERT (Fraïsse Cabardès) – M Jean-Claude PECH (Latourette-Cabardès)

Absents excusés : Madame MARIOJOULS Roselyne (Les Cammazes)- M Francis BELS (Roquefère) – Madame Chantal CONSTANSA (Saint Denis)

Procuration :

M Gilbert PLAGNES(Fontiers Cabardès) - M Jean-Michel COURREAU (Laprade) – M David FERRE (Salsigne)- Mme Martine GARCIA (Villardonnel)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation des comptes de gestion 2015 de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

- Budget Annexe Plate-forme Bois Energie
- Budget Annexe Hangar photovoltaïque,
- Budget Annexe extension centrale photovoltaïque siège social
- Budget Principal

Vote affectation de résultat 2015

- Budget Annexe Hangar photovoltaïque

Vote des budgets annexes 2016

- Plate-Forme Bois Energie
- Hangar photovoltaïque
- Extension centrale photovoltaïque siège social

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- Vote des quatre taxes communautaires

- Vote du budget primitif 2016

Questions diverses

(La présentation projetée le lundi 11 Avril est en téléchargement sur l'espace extranet du site de la Communauté de Communes,

HYPERLINK "<http://www.cdcmontagnenoire.fr/>"

www.cdcmontagnenoire.fr

CODE 11042016).

Monsieur Le Président ouvre la séance. L'assemblée est composée de 30 membres présents dont 29 votants avec 4 pouvoirs soit un total de 33 votants (suite à l'arrivée de Monsieur Géri en début de séance).

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée des procurations.

Monsieur FERRE à Monsieur BARTHAS

Monsieur PLAGNES à Madame CROS GIRAL

Madame GARCIA à Madame LUCIANO

Monsieur COURREAU à Monsieur HORTALA

.

Monsieur Le Président ouvre la séance.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président explique que suite au Débat d'Orientation Budgétaire du Lundi 4 Avril, l'objet de la séance est donc de procéder au vote du budget 2016 tel que défini dans l'ordre du jour.

Monsieur Saxe procède à la Présentation des Comptes Administratifs et des Comptes de gestion.

A l'issue de cette première partie de présentation, Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les points suivants :

Approbation des comptes de gestion 2015 de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

- Budget Annexe Plate-forme Bois Energie

VOTE :
Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0

- Budget Annexe Hangar photovoltaïque

VOTE :
Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0

- Budget Annexe extension centrale photovoltaïque siège social

VOTE :
Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0

- Budget Principal

VOTE :
Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0

Approbation des comptes Administratifs 2015 de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Monsieur Le Président quitte la séance et ne participe pas au vote.

- Budget Annexe Plate-forme Bois Energie

VOTE :
Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0

- Budget Annexe Hangar photovoltaïque

VOTE :
Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0

- Budget Annexe extension centrale photovoltaïque siège social

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

- Budget Principal

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

- Vote affectation de résultat 2015 : Budget Annexe Hangar photovoltaïque

Cette année, un seul budget est concerné par une affectation obligatoire de résultat, il s'agit du budget annexe Hangar photovoltaïque.

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant déficitaire, il est nécessaire d'affecter en totalité l'excédent de la section de fonctionnement au 1 068 (recettes d'investissement)

C'est-à-dire 9 813.08 €

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

- Vote des budgets annexes 2016

Monsieur Saxe présente les propositions de la commission des finances et du bureau.

BUDGET ANNEXE PLATE FORME

Investissement

En dépenses, 10 900 € de travaux sont inscrits pour la réalisation d'une dalle béton ainsi que 8 500 € d'amortissement de subventions. Cette section s'équilibre en recettes par un virement de la section de fonctionnement de ce même budget pour 2 302 €, par la reprise de l'excédent reporté et par l'amortissement des travaux. La section d'investissement s'élève à 19 400 €.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de petit équipement, de l'entretien et des réparations, de la taxe foncière et sur la valeur ajoutée, de charges de personnel (29 106 €), de l'amortissement des biens (10 500 €), de dépenses imprévues et du virement à la section d'investissement pour un total de 46 308 €.

Les recettes comprennent la mise à disposition de personnel (6 100 €), le loyer (10 200 €), les amortissements des subventions (8 500 €), et enfin l'excédent de clôture (21 507.88 €).

BUDGET ANNEXE HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE

Investissement

La section d'investissement est concernée en dépenses par le remboursement du capital emprunt pour un montant de 13 031.44 €, l'amortissement des subventions (12 000 €), et un

déficit reporté de 69 621.56 €. Cette section d'investissement s'équilibre par des recettes liées aux amortissements des biens (30 870.92 €), l'affectation de résultat 9 813.08 € et un virement de la section de fonctionnement de ce même budget (53 969 €) pour un total de 94 653 €.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de frais d'électricité et d'eau (900 €), un contrat de maintenance (1 390 €) et des frais de télécommunication (1000.08 €), de charges exceptionnelles (241 €), des intérêts d'emprunt (13 260 €), de l'amortissement (30 870.92 €), €) et du virement à la section d'investissement (53 969 €) pour un total de 101 631 €.

Les recettes comprennent la vente d'électricité (40 001 €), les amortissements des subventions (12 000 €), et un virement du Budget Principal (49 630 €).

BUDGET ANNEXE : EXTENSION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Investissement

La section d'investissement est concernée en dépenses par du 21 (travaux) pour un montant de 1 034 € et le remboursement du capital pour 6 190 €. En recettes, il est budgété l'amortissement des biens (5 345.91 €) et l'excédent reporté pour 1 878.09 € soit un total de 7 224 €.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de frais d'accès au comptage électrique (500 €), de l'entretien et des réparations (1020.32 €), des intérêts d'emprunt (4 080 €), de l'amortissement (5 345,91 €), €) et du déficit reporté d'un montant de 2 872.77 € pour un total de 13 819 €.

Cette section s'équilibre en recettes par la vente d'électricité (6 501 €), un virement du budget principal (7 318 €).

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Après un budget d'investissement 2015 répondant aux besoins de premières nécessités, le budget d'investissement 2016 va volontairement s'inscrire dans cette logique par contrainte budgétaire. Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires pour des opérations courantes et quelques investissements ponctuels. Cette orientation doit permettre une maîtrise des besoins de financement de cette section.

Le budget 2016 sera l'année de l'aménagement du patio de la crèche intercommunale, de divers équipements pour les écoles et les ALAE et notamment l'aménagement d'un nouvel espace ALAE pour les écoles de Saissac et de Saint-Denis. Il est également inscrit la première dépense liée au programme du Très Haut-Débit.

Fonctionnement

Administration générale

Le budget de ce service va diminuer par rapport à celui de 2015. Cette diminution s'explique par un amortissement des subventions encaissées sur l'exercice 2015 qui sont une recette en fonctionnement, alors que l'amortissement des biens liés à ces recettes et qui sont une dépense de fonctionnement ont déjà commencé à être amorties en 2015. Suite à l'exercice 2015, la ventilation analytique de certains agents a été reprise afin d'être au plus près de la réalité budgétaire. 8 025 € sont également budgétés pour la contribution au frais de fonctionnement du programme du Très Haut Débit.

Environnement

Après une année 2015 de diverses sources d'économies impliquant une réorganisation du service (fin de l'opération de tassement des bennes à la déchèterie de Cuxac-Cabardès, la continuité du broyage des déchets verts, la réorganisation du nettoyage des containers poubelles, l'installation d'une cuve à gasoil aux Ilhes et la finalisation progressive de l'aménagement des points de tri), l'année 2016 doit répondre à différents enjeux.

Le COVALDEM 11 qui assurait la collecte des colonnes du tri sélectif (pour la partie ex-Cabardès Montagne Noire) et des colonnes de verres sur l'ensemble du territoire a cessé cette mission depuis le 1er janvier 2016. Il est en effet considéré que cette opération relève de la compétence collecte et non de la compétence du traitement. La Communauté de Communes a donc pris les dispositions qui s'imposent pour assurer la continuité de ce service auprès de la population.

La Communauté de Communes a également produit sur 2015, 11 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants supplémentaires par rapport au prévisionnel, ce point étant étroitement lié à la généralisation de la tournée de ramassage des encombrants. (Le gisement des encombrants représente 400 tonnes de déchets sur 2015) Ce service doit aussi prendre en compte une légère augmentation de la population.

La mise en place du tri sélectif en sacs sur 4 communes supplémentaires amène une diminution du tonnage qui sera visible en 2016 sur l'année entière, mais a nécessité l'achat de sacs poubelles en plus grande quantité. La qualité des sacs OM en 30 L et 50 L a aussi été revue à la hausse.

Pour ces raisons, le service ordures ménagères lié à une montée en charge des déchèteries doit faire face à une augmentation de 48 654 € par rapport au budget 2015.

Enfance Jeunesse

Le service enfance jeunesse connaît une stabilité financière en ce qui concerne les crèches intercommunales.

Le centre de Loisirs nécessite un besoin de financement complémentaire en raison d'une ouverture du centre de loisirs pour la première semaine des vacances de Pâques.

La partie écoles / ALAE est impacté par :

- la fin de deux contrats d'avenir qui implique la fin des aides financières liées à ces contrats,
- une augmentation des effectifs de 25 enfants par rapport à l'année 2015
- l'optimisation du temps de travail de la Directrice de l'ALAE du Haut-Cabardès dont le matin est entièrement consacré à ses missions de directrice
- La mise en place des bons transports pour les écoles pour favoriser la participation des enfants à des manifestations culturelles (spectacles de l'eau vive / Contes en Montagne Noire).

La Maison de Services au Public anciennement Relais des Service Publics

Ce service connaît une stabilité financière.

Les missions de 2016 seront celle de la communication pour informer l'ensemble du territoire des services que peut bénéficier la population. Le programme 'habiter mieux' et le volet autonomie continueront cette année.

La Charte Forestière de Territoire

La Charte Forestière de Territoire doit finaliser son programme d'action. Ce service s'est vu

confier de nouvelles missions telles que l'opération de territoire à énergies positives, et un volet développement économique en plus de la Société d'Economie Mixte Bois Energie. A noter que deux demandes de subventions sont en cours dont les notifications n'ont pas été réceptionnées à ce jour.

Plan de Communication

Ce service connaît une stabilité. La parution du journal de la CDC 2 fois par an va se poursuivre. Une newsletter sera également mise en place avec en plus des brochures dédiées au service de l'enfance et de la jeunesse et des activités de la piscine. Des listings mails seront également constitués pour faciliter l'envoi d'informations pour les personnes ayant données leur autorisation. Le site internet continuera à être mis à jour régulièrement.

Tourisme

L'année 2016 est marquée par la première année de fonctionnement de l'Office Intercommunal de Tourisme. Il s'agit également de la première année où les missions de l'agent seront consacrées entièrement au tourisme suite à l'arrêt du transport des repas de cantine depuis le 1er septembre 2015.

Ce service connaît une augmentation en raison de l'attribution d'une subvention sur 2016 et de la fin des missions de transport des repas cantine sur une année complète.

Culture, Sport

Les aides aux actions culturelles et sportives seront reconduites en 2016 à budget constant.

Monsieur Le Président prend la parole.

Le mardi 5 Avril 2016, soit le lendemain du Débat d'Orientation Budgétaire, les dotations de l'Etat ont été communiquées.

Le montant de la DGF pour la Communauté de Communes est de 77 997 –Lors de la présentation du DOB a été présenté un budget équilibré avec la communauté de Communes est de 77 997 €

Lors de la présentation du DOB a été présenté un budget équilibré avec l'hypothèse d'une DGF globale de 127 000 € (Le montant de 2015 était de 134 950 €).

En comparaison, elle est de 0, 5, 10 ou maximum 15% pour les communes.

Le montant notifié présente donc une baisse de recettes de 56 953 € soit – 42 %. Des contacts ont été pris avec les différentes intercommunalités du département. La diminution de la DGF est globale, même si les proportions de cette baisse sont différentes selon les EPCI et leur régime fiscal. Par exemple, la Communauté de Communes piemont d'Alaric connaît une baisse de près de 72 % par rapport à 2015.

Une baisse de DGF intercommunale, très importante, très surprenante et en total désaccord avec la logique de montée en puissance des EPCI. La NOTRe qui n'est pas la nôtre, va en effet profondément modifier l'organisation des territoires dans les mois et années à venir en renforçant notamment les EPCI de certaines compétences, l'eau et l'assainissement, GEMAPI...)

En tenant compte de cette évolution et dans les mêmes orientations présentées lors du DOB, il sera proposé l'option de faire évoluer la Taxe des ordures ménagères de 19.50 % à 19.70 % et de conserver les mêmes taux d'imposition des 4 taxes par rapport à 2015.

Différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement seront volontairement transférées en section de fonctionnement au 022 pour maintenir des dépenses imprévues.

Concernant les dépenses imprévues initiales prévues lors du DOB soit 58 028 €, et anticiper la montée en charges des compétences de l'intercommunalité, il est proposé de concrétiser une répartition différente du FPIC pour ne pas faire évoluer à la hausse les 4 taxes de fiscalité.

C'est-à-dire :

Cette notion et ce choix ont été évoqués lors du DOB.

La DGF notifiée de - 42 % soit - 56 953 € va totalement à l'encontre de la LOI NOTRE, de l'évolution des intercommunalités et de la montée en charge avec l'arrivée de nouvelles compétences.

Monsieur Le Président lors de la prochaine réunion des président des EPCI évoquera cette baisse incohérente et la date tardive à laquelle la DGF a été communiquée. Le Conseil Communautaire sera tenu informé des suites données.

Pour autant, il est nécessaire que le territoire ait une réflexion sur son organisation pour faire face à ces évolutions réglementaires.

Une nouvelle répartition du FPIC pour 2016 devra s'accompagner lors de la prise des prochaines compétences transférées par un engagement par pacte financier COMMUNE/CDC pour ne pas faire flamber la fiscalité. En effet, au final l'habitant est attentif à ce qu'il paye comme imposition, en ne dissociant par forcément ce qui revient à la commune ou à la Communauté.

L'idée qui est proposée est de prendre la part communale du FPIC 2016 (qui sera plus importante que le FPIC 2015), de retirer 56 953 € puis de répartir de façon équitable en gardant les % de répartition de la répartition de droit commun pour que chaque commune ait un FPIC 2016.

C'est la seule solution pour ne pas faire flamber les taux en raison de 2 choix que nous ne maîtrisons pas, une DGF famélique et une augmentation des coûts du service OM.

Ce choix pourra être validé lors de la notification du FPIC 2016 au mois de Juin.

Monsieur Bêteille demande si une action n'est pas envisageable pour contester cette baisse des dotations de l'ETAT ?

Monsieur le Président signale qu'il évoquera la baisse et la notification tardive de la DGF lors de la prochaine réunion des Présidents d'EPCI audois.

Monsieur Géri prend la parole et affirme que la réponse est politique. Le gouvernement vote des lois qui pénalisent les collectivités. Monsieur Géri ajoute que l'objectif de baisse des taux d'imposition n'est donc pas à l'ordre du jour et que la situation actuelle confirme un avenir incertain et une durée de vie limités pour cette intercommunalité.

Monsieur Teissié ajoute sur le sujet de la TEOM, que le territoire paye un retard pris dans un premier temps par le SYDOM puis par le COVALDEM dans l'organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Monsieur Teissié répète ce qu'il a déjà pu expliquer en commission environnement ou en conseil communautaire, il est plus que jamais nécessaire à revoir l'organisation de ce service. L'exemple du ramassage de la commune de Trassanel est un parfait exemple.

Monsieur Stella répond qu'un travail est déjà en cours entre les services de la CDC et le COVALDEM. La commission devra également travailler des solutions pour optimiser la collecte. Mais la CDC à elle seule ne pourra pas régler tous les problèmes.

Monsieur Le Président souhaite préciser que cette augmentation du service OM est aussi la conséquence d'une augmentation de la population du territoire (à l'image des effectifs des écoles) et la généralisation sur le territoire du service de la tournée des encombrants qui amène plus de volume à traiter et donc à payer.

Au vu de la situation, Monsieur Djordjevic s'interroge si il n'est pas raisonnable de revoir la gestion politique des contrats de certains agents et notamment les contrats d'avenir. La pérennisation des deux emplois évoqués entraîne une hausse des charges de personnel, l'embauche de deux contrats d'avenir en substitution permettrait de faire face à la diminution de la DGF évoquée.

Monsieur Le Président entend les remarques et confirme que face à ces évolutions règlementaires, la Communauté de Communes en lien avec les communes doit mener un travail de fonds et prendre les dispositions nécessaires pour assurer sa pérennité et maîtriser autant que possible sa fiscalité.

Monsieur Le Président procède aux différents votes :

- Plate-Forme Bois Energie

VOTE :

Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0

- Hangar photovoltaïque

VOTE :

Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0

- Extension centrale photovoltaïque siège social

VOTE :

Pour : 32 Abstention : 1 Contre : 0

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

VOTE :

Pour : 31 Abstentions : 2 Contre : 0

- Vote des quatre taxes communautaires

VOTE :

Pour : 32 Abstention : 1 Contre : 0

- Vote du budget primitif 2016

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 1

Contre : 0

Questions diverses

Monsieur Le Président souhaite apporter des précisions sur la loi NOTRe et la compétence eau et assainissement.

Suite à la réunion du Comité Syndical du syndicat des eaux oriental de la Montagne Noire du jeudi 31 Mars, une rencontre a eu lieu le jeudi 7 Avril avec le Président de ce syndicat et Monsieur Eric Gros technicien.

Le résultat des échanges est l'initiation d'un travail mené en commun pour analyser la façon dont cette compétence pourrait être exercée sur le territoire.

Cependant, il faudra être particulièrement vigilant sur les aspects règlementaires de loi et bâtir un projet qui soit compatible avec les exigences de la loi NOTRe.

A ce titre un questionnaire commun à destination des communes avec le syndicat est en cours de finalisation.

Monsieur Teissié souhaite avoir des précisions sur un problème lié à l'école de Saissac.

Monsieur Le Président répond qu'il s'agit de soucis comme il peut y en avoir dans les écoles entre l'équipe enseignante et du personnel communal ou intercommunal. La situation est compliquée à savoir que pendant le temps scolaire, l'ATSEM est sous la responsabilité du corps enseignant.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

Fin de séance : 21 h 00